

Femmes (monoparentales) et le mal-logement au Luxembourg. Défis pour l'inclusion sociale

*Céline Dujardin*¹

Résumé

Dans la perspective de l'inclusion sociale, l'article se concentre sur la problématique des femmes accueillies seules ou avec leurs enfants dans un foyer d'urgence pour femmes. L'analyse se base sur les données d'un groupe de discussion et d'un entretien d'expert avec des professionnels de l'action sociale. Les résultats sont issus du projet de recherche SOHOME (Social Housing and Homelessness) à l'Université du Luxembourg. Ils mettent en évidence les multiples facteurs qui rendent la trajectoire des femmes particulièrement vulnérables dans la crise de logement au Grand-Duché de Luxembourg. La discussion se centre sur les incohérences émergentes dans l'accompagnement de la personne dans le but de promouvoir son inclusion sociale.

Mots clés: femmes (monoparentales), foyer d'urgence, inclusion sociale, logement, travail social.

Abstract

Dal punto di vista dell'inclusione sociale, l'articolo si concentra sul problema delle donne accolte da sole o con i loro figli in una casa di emergenza per le donne. L'analisi si basa sui dati di un focus group e su un'intervista di esperti con professionisti dell'azione sociale. I risultati provengono dal progetto di ricerca di SOHOME (Social Housing and Homelessness) all'Università del Lussemburgo. Evidenziano i molteplici fattori che rendono la traiettoria delle donne particolarmente vulnerabili nella crisi abitativa nel Gran Ducato del Lussemburgo. La discussione si concentra sulle incongruenze emergenti nell'accompagnamento della persona al fine di favorirne l'inclusione sociale.

Parole chiave: donne (singolo-parente), casa di emergenza, inclusione sociale, alloggio, lavoro sociale.

¹ Maître-assistante. Département des Sciences Sociales. Université du Luxembourg.

1. *Introduction*

Le concept de l'inclusion sociale, comme celui de l'exclusion sociale s'applique de plus en plus dans le contexte socio-politique de la vulnérabilité (Davey, Gordon, 2017). L'inclusion sociale peut être définie comme un processus permettant aux personnes en situation de vulnérabilité matérielle et sociale d'avoir accès aux droits humains fondamentaux d'une vie décente (Bouquet, 2015). Dans cette perspective, nous pouvons citer l'exemple du REVIS, le revenu d'inclusion sociale, au Luxembourg. En 2018, le REVIS a remplacé le revenu minimum garanti et règle les multiples situations de vie nécessitant des revenus sociaux (Mémorial, 2018) afin de pouvoir mener une vie autonome dans la société. L'inclusion sociale contient l'idée de la participation entière mais inconditionnelle à tous les aspects de la vie, notamment éducatif, social, culturel et économique (Bouquet, 2015; Davey, Gordon, 2017). Dans cette définition, la participation se réfère plutôt à la personne concernée et moins à la complexité du processus social de l'inclusion (Davey, Gordon, 2017).

La présente contribution se concentre sur la problématique des femmes accueillies seules ou avec leurs enfants dans un foyer d'urgence pour femmes et leurs chemins d'inclusion sociale. D'abord, nous introduisons le projet de recherche (SOHOME 2019-2023) qui a permis d'étudier les difficultés liées au logement au Luxembourg. Par la suite, nous caractérisons les situations de vie des femmes mal-logées. Puis, nous nous consacrons aux aides proposées en foyer d'urgence pour femmes et au-delà de ce séjour pour enfin refléter les défis rencontrés dans l'intervention sociale et les incohérences par rapport à l'inclusion sociale. Enfin, quelques perspectives sont élaborées pour le travail social, pour le contexte socio-politique et pour le domaine de la recherche en éducation familiale liée à l'intervention sociale.

2. *Contexte et méthodologie*

Le projet SOHOME (Social Housing and Homelessness) poursuit des questions de recherche liées aux personnes, ici les femmes (monoparentales), en difficulté de logement au Grand-Duché de Luxembourg. Le projet est soutenu par le Fonds National de la Recherche Luxembourg. Il explore les offres d'aide, les défis et les pistes de solution dans le champ du travail social et dans la perspective des intervenants sociaux. Deux questions précises guident cette partie du projet de recherche :

1) Qu'est-ce qui caractérise les femmes en difficultés de logement au Luxembourg?

2) Quelles sont les offres d'aide du travail social et les défis rencontrés face aux personnes accueillies en foyer d'urgence pour femmes?

La méthodologie de recherche est qualitative et repose sur la concertation de nombreux acteurs professionnels par le biais des entretiens individuels et des groupes de discussion. Concrètement, six domaines d'intervention sociale ont été retenus pour le projet SOHOME, à savoir le travail de rue, l'office social, le foyer d'enfants et le logement encadré pour jeunes adultes, l'accueil d'urgence pour femmes, l'accommodation urgente et de court terme ainsi que l'approche du logement d'abord (Housing First). Un groupe de discussion a été organisé pour chaque domaine d'intervention sociale ou socio-éducative afin de mieux connaître la perspective des professionnels sur la population prise en charge par leur service et sur leurs pratiques et défis professionnels concernant la problématique du logement.

Au Luxembourg, cinq associations offrent l'accommodation et l'accompagnement en foyers d'urgence aux femmes, filles et femmes avec enfants en détresse. Des travailleurs sociaux de trois des cinq associations ont participé au groupe de discussion. De plus, une directrice d'une des trois associations a été interviewée individuellement. La collecte des données s'est déroulée en été 2020.

3. *Femmes en difficultés de logement*

Pour Bernard (2007), les femmes sont davantage plus exposées au risque du mal-logement que les hommes, empreint de l'écart salarial toujours présent. En conséquence, le risque de pauvreté touche davantage les ménages monoparentaux, toujours majoritairement composés d'une femme avec enfant(s). Pour Finfgeld-Connett (2010), la pénurie croissante de logements abordables avec l'augmentation simultanée de la pauvreté (Meadows-Oliver, 2003) d'un côté et les problèmes de violence domestique, de comportements d'attachement ambigus, de santé mentale ou de toxicomanie de l'autre côté contribuent aux difficultés de logement des femmes. De multiples facteurs interconnectés favorisent finalement le mal-logement de la femme.

Pour Baptista (2010), les femmes forment un groupe vulnérable spécifique dans le domaine de la recherche sur le sans-abrisme. La forme typique du mal-logement s'exprime dans un sans-abrisme «caché»,

c'est-à-dire les femmes trouvent majoritairement d'autres solutions pour se loger que d'entrer dans le système de protection sociale, comme par exemple s'installer à court terme chez des amis. Lors de l'entrée dans un foyer pour femmes, celles-ci ont généralement déjà expérimenté les formes alternatives du sans-abrisme (Meadows-Oliver, 2003).

Au Luxembourg, les femmes accueillies aux foyers d'urgence sont âgées entre 35 et 45 ans en moyenne. Par rapport aux études internationales, les femmes sont davantage plus jeunes et présentent un arrière-plan migratoire (Batista, 2010), ce qui se conforme seulement au niveau de l'aspect migratoire au Luxembourg. Dans la majorité des cas, les femmes sont confrontées aux différentes formes de la violence domestique, c'est-à-dire surtout aux forces physiques et aux privations. Elles vivent dans une relation de dépendance financière de leur partenaire et l'histoire familiale est fréquemment difficile, c'est-à-dire il n'y a plus de contact ou plus d'entente avec les membres de la famille élargie (Finfgeld-Connett, 2010). Cela favorise qu'elles se trouvent dans une situation d'isolement social. En cas de relations entretenues, la famille élargie n'a souvent pas les moyens de venir en aide en matière du logement, soit par manque d'espace, soit par restriction de bail en logement social. Les femmes sont de toute nationalité, aussi bien luxembourgeoise qu'étrangère. Néanmoins, deux tiers des femmes accueillies dans les foyers d'urgence pour femmes au Luxembourg ont une nationalité de pays hors de l'UE et cette tendance ne cesse d'augmenter. Concernant le revenu des femmes, la majorité des femmes n'a pas de travail ou se trouve dans un contrat de travail instable. En conséquence, elles n'ont pas ou peu de revenu ou bénéficient seulement des revenus sociaux. Il arrive même de retrouver des femmes sans revenu, tandis qu'elles ont bien le droit de bénéficier du REVIS. Les femmes avec un contrat de travail, souvent dans le secteur du nettoyage, sont salariées pour 15 ou 20 heures de travail par semaine, même en travaillant bien plus, mais sous contrats déterminés. La précarité de travail favorise la précarité de logement. Ces conditions rendent l'accès au logement sur le marché privé très difficile voire impossible, notamment parce que les propriétaires des biens préfèrent un locataire avec un contrat de travail CDI temps plein ou même de préférence un couple avec deux revenus. Les prix du logement sur le marché privé restent inabordables pour une femme bénéficiant du REVIS. Selon le Fonds nationale de solidarité (2023), l'allocation d'inclusion maximale brute peut s'élever à 2.346,51€ pour un adulte, 353,91€ en addition par un enfant à charge dans un ménage monoparental. Sur le marché du logement, les prix de vente, fortement influencés par la distance à

Luxembourg-ville, pour un appartement existant s'élèvent en moyenne à 8,105€ par m² (STATEC, 2022, p.7). Les prix de location remontent à 31,35€ par m² en moyenne (STATEC, 2022, p.14). De plus, le REVIS n'est pas bien perçu auprès des propriétaires.

Selon les intervenants sociaux, le logement est le problème central pour beaucoup de femmes: «Le problème du logement se présente en premier. Tu veux vivre indépendamment, mais peut-être que tu n'as pas travaillé avant ou tu n'as qu'un petit salaire ou tu n'as travaillé que 20 heures, tu n'obtiens rien avec ça, c'est comme ça que ça (le problème avec le logement) commence»².

Dans nombreuses situations, un suivi social ambulatoire serait possible et suffisant, mais face à la situation du logement au Luxembourg, les femmes doivent s'intégrer au foyer à défaut d'une autre option. Au cours des dernières années, cette situation s'est dégradée. La STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg) et L'Observatoire de l'Habitat confirment la hausse constante des prix du logement. Pour l'année 2021, la hausse des prix de vente s'élève à 13,9% en moyenne par rapport à l'année précédente, rapportant une augmentation similaire (STATEC, 2022, p. 5). Dans la location, les mêmes tendances sont observées avec un décalage entre les évolutions des loyers pour un nouveau contrat de bail et celles des loyers en cours de bail (STATEC, 2022, p. 12). En conséquence, de plus en plus de femmes restent plus longtemps au foyer d'urgence et dans les logements encadrés. Il devient même de plus en plus difficile pour une femme avec deux enfants bénéficiant un salaire minimum ou le REVIS de trouver un logement adapté et abordable en dehors des logements sociaux. «Celles (femmes) qui restent chez nous (en service d'accueil) sont majoritairement celles qui bénéficient le REVIS ou qui travaillent 20 heures dans la restauration ou dans les entreprises de nettoyage»³. Finalement, beaucoup de situations de vie ne changent pas et cette situation reste précaire, ce qui affecte également les listes d'attente correspondantes.

² Notre traduction, texte original: «De Logementsproblem ass direkt mol als éischen do. Du wëlls fir dech wunne goen, mee hues vläicht net geschafft virdrun oder du hues engkleng Pai oder du hues nëmmen 20 Stonne geschafft, domat kriss du iwverhaapt näischt, domadder fänkt et un».

³ Notre traduction, texte original: «Di bei eis bleiwen, si meeschtens déi di de REVIS hunn oder di 20 Stonnen an der Restauratioun oder an de Botzfirmen schaffen».

4. *Séjour au foyer d'urgence pour femmes*

Au niveau de l'accueil des femmes au Luxembourg, les foyers d'urgence pour femmes des différentes associations fonctionnent avec une liste d'attente partagée. Les informations de base sur la femme concernée sont enregistrées afin d'éviter qu'elle doive réciter sa situation à chaque intervenant. La femme concernée est contactée par le foyer qui peut assurer sa prise en charge. Certains foyers accueillent davantage des femmes avec enfant(s) et d'autres évidemment aussi bien des femmes sans enfants. L'intervention sociale en foyer d'urgence se déroule en deux temps: d'abord la phase dite «calme» puis la phase dite «de projet».

En arrivant, les femmes ont besoin de retrouver le calme et le sentiment de sécurité vue qu'elles ont généralement fait l'expérience de violence domestique. Pendant cette phase, une psychologue est à l'écoute des femmes et des enfants. De plus, l'intervenante socio-éducative de référence pour la femme et les enfants est en même temps l'interlocuteur pour les enfants. Elle retravaille la relation mère-enfants avec eux. Les enfants n'ont pas fait la même expérience de violence, mais en étant généralement témoins. D'autres études confirment que la sécurité et la protection de l'enfant sont centrales pour les mères en foyer d'urgence. De plus, elles sont plutôt inquiètes de l'impact de l'expérience vécue sur le bien-être mental de leur enfant (Meadows-Oliver, 2003). Au Luxembourg, cette intervention sert à mettre en place les aides adaptées afin de stabiliser la nouvelle structure familiale monoparentale. En cas de nécessité ultérieure, une approche de consultation familiale ou un suivi spécifique focalisé sur l'enfant sera mis en place pour mieux répondre aux besoins.

Le temps entre la phase calme et la phase de projet reste courte parce qu'il est important que l'accueil en foyer d'urgence ne persiste pas et que les femmes deviennent rapidement l'acteur principal de leur propre vie. Pour déclencher la phase de projet, les travailleurs sociaux analysent la situation des femmes concernant les aspects suivants: présence d'enfants, revenu à disposition, activité professionnelle, réseau socio-familial etc. Dans l'élaboration du projet, les prochains pas et points de repère essentiels comme soumettre le divorce, demander le REVIS, demander le droit de garde de l'enfant ou apprendre la langue sont définis et mis en route. En outre, les femmes sont sollicitées à exprimer leurs priorités dans l'élaboration du projet. Avant sa réalisation, elles ont avant tout besoin de secours et de support pour pouvoir se projeter dans l'avenir et retrouver des forces pour s'investir. D'autres études confirment que cette phase permet à la femme de grandir (Meadows-Oliver, 2003).

Un traumatisme, un problème mental ou une dépression doivent être considérés dans l'accompagnement de la femme. Les femmes ayant un problème de dépendance ou de toxicomanie sont habituellement orientées vers des services travaillant à long terme avec elles, car le temps d'intervention prévu dans les foyers d'urgence n'est pas suffisant face à un tel problème. Les différents foyers d'urgence pour femmes accueillent une femme avec ou sans enfants pour une durée de trois ou quatre mois mais la plupart du temps, le séjour initial est prolongé parce que le temps n'est pas suffisant pour stabiliser la situation. Généralement, les femmes restent pendant six à douze mois au foyer d'urgence. De plus, le travail avec une femme ayant plusieurs enfants ou un enfant en situation de handicap à charge prend généralement plus de temps que le projet d'une femme sans enfants (Finfgeld-Connett, 2010). L'expérience des travailleurs sociaux montre que surtout les femmes âgées de 50 ans et plus restent particulièrement vulnérables quant aux possibilités de projet et d'avenir.

Dans les différents foyers existent des règles internes qui doivent être respectées par chaque femme accueillie, comme par exemple la contribution au ménage et l'absence de violence. Quand une femme ne réalise pas sa charge du plan de ménage, elle reçoit un avertissement. Lors du troisième incident, elle est priée de quitter le foyer. Cependant, quand une femme devient violente, elle perd immédiatement sa place au foyer, ce qui n'arrive que très rarement. Certaines règles peuvent paraître restrictives, mais elles sont perçues importantes pour le bon fonctionnement du foyer dans la perspective des intervenants sociaux. En meilleur cas, les autres femmes peuvent même être perçues comme source de support et le partage des pièces communes réduit le sentiment d'isolement et de marginalisation (Meadows-Oliver, 2003). Pendant la période du lockdown liée à la pandémie du Covid-19, les intervenants sociaux ont observé que les femmes ont particulièrement fait attention l'une à l'autre.

Dans une image sociale et politique plus large, une personne peut se sentir incluse dans un groupe, mais ce groupe peut être exclu au niveau social et devient ainsi un cas invisible d'exclusion sociale (Davey, Gordon, 2017). Pendant l'hébergement d'urgence, les femmes se préparent à la vie autonome ultérieure et à leur inclusion sociale définie dans leur projet, mais restent plutôt un groupe exclu en comparaison aux femmes célibataires ou monoparentales dans la société.

5. *Poursuite du parcours dans et en dehors de l'intervention sociale*

Quand l'intervention au foyer d'urgence pour femmes se termine, les parcours sont différents:

- Certaines trouvent un logement sur le marché privé;
- La plupart des femmes poursuit l'intervention sociale dans un autre service ou une autre structure d'accueil;
- D'autres se lient à un nouveau partenaire pour sortir du foyer et s'installent rapidement chez lui;
- D'autres encore mais très rare retournent auprès de leur partenaire;
- Pour finir, certaines femmes, aussi rarement, qui choisissent d'habiter la rue et sortent ainsi du système de protection sociale.

Au niveau des nouvelles structures, nous retrouvons par exemple les services de santé mentale ou les foyers pour réfugiés qui assureront le logement et la prise en charge ultérieure. Il s'agit généralement d'un accompagnement à moyen ou à long terme.

Cependant, la plupart des femmes s'intègre dans un autre service d'intervention sociale. Les services offrent une suite grâce au concept des logements de deuxième phase, une forme de logement encadré. Les logements de deuxième phase fonctionnent avec des projets d'autonomisation de trois ans. Le revenu et sa gestion autonome forment une condition d'accès au logement de deuxième phase. Il est important que la femme puisse gérer ses ressources financières. Elle paye un loyer, mais l'institution paye souvent ce qui manque au loyer si les ressources financières de la femme sont insuffisantes. La coopération de la femme et sa participation au projet forment l'autre condition d'accès au logement de deuxième phase. La recherche d'un logement, la consolidation de l'emploi ou l'apprentissage d'une langue peuvent faire partie du projet à réaliser. Pendant cette phase à la suite de l'hébergement d'urgence, les femmes reçoivent donc un logement et un suivi social. Il arrive qu'une femme n'a pas besoin de projet et de suivi social, mais elle ne trouve simplement pas de logement adapté sur le marché privé au Luxembourg, comme par exemple une femme peu formée avec enfants à charge et ayant peu de revenu. Très souvent, les femmes se trouvent sur une liste d'attente pour un logement social. Dans cette situation, le projet et le logement de deuxième phase sont prolongés au-delà de ces trois ans an attente d'un logement social ce qui prend généralement plusieurs années. Il s'agit d'un cercle vicieux parce que certaines femmes restent de plus en plus longtemps dans les structures parce qu'il n'y a pas suffisamment

de logements sociaux ou abordables ce qui empêche les finalités d'inclusion sociale. La plupart des femmes a besoin d'un logement à long terme où elles peuvent trouver des places d'accueil précoce ou extrascolaire pour leurs enfants et développer leurs vies.

Les femmes qui sortent du système de l'intervention sociale sont rares mais existantes. Elles échappent à de nombreux regards, notamment parce qu'elles passent de manière inaperçue grâce aux mécanismes du sans-abrisme caché (Batista, 2010). Par exemple, elles ont une adresse de référence auprès de la commune, respectivement de l'office sociale, mais dorment chez différents amis et/ou dans la rue. D'autres femmes finissent l'intervention sociale par se retrouver dans la rue. Au Luxembourg, un praticien-chercheur a retrouvé et suivi certains parcours de femmes qui habitent la rue (Almeida Cabral, 2020). Un exemple ethnographique montre le cas d'une jeune femme, mère de trois enfants, ces derniers placés en institution ou en famille élargie d'accueil une fois arrivée à la rue. Elle s'est mise en couple avec un homme habitant la rue pour se sécuriser dans la rue (Almeida Cabral, 2020). En même temps, ce comportement peut être perçu comme une mise en couple pour échapper à l'intervention sociale et au «contrôle» social. Dans le cadre du projet SOHOME, nous pouvons observer des tendances comparables, notamment dans les stratégies «s'installer auprès d'un nouveau partenaire» ou «retourner auprès du partenaire». Dans la perspective de Davey et Gordon (2017), cette femme opte pour une forme d'inclusion dans le groupe des habitants de la rue en acceptant l'exclusion sociale par la société sociale dominante en général, mais en préservant un sentiment de liberté (Almeida Cabral, 2020).

6. Incohérence par rapport à l'inclusion

Au Luxembourg, la demande de logement abordable excède nettement l'offre existante (Baden, 2023). De ce fait, Ametepe (2019) observe le renforcement du risque de pauvreté du au coût de plus en plus élevé du logement ce qui touche davantage les femmes (Baptista, 2010; Bernard, 2007). En conséquence, nous avons vu que les femmes accueillies dans les structures de logement encadré doivent prolonger la durée de l'intervention sociale à cause de ce manque de logements sociaux et abordables. Même en bénéficiant le REVIS, il semble impossible qu'une femme (monoparentale) puisse se retrouver sur le marché privé du logement. Un outil d'inclusion sociale, comme le REVIS, paraît de créer

de nouvelles dépendances et une forme invisible d'exclusion sociale (Davey, Gordon, 2017). En cas d'extrême, certaines femmes sortent du système de protection sociale (Almeida Cabral, 2020).

Le système de protection sociale au Luxembourg se présente plutôt dense, c'est-à-dire de nombreux instances ou projets face aux problématiques sociales existent, toutefois sans que ces aides ressoudent le problème rencontré. Nous pouvons observer un déplacement d'un service à l'autre. Les femmes accueillies dans un foyer d'urgence y restent plusieurs mois pour ensuite être accompagnées dans le logement encadré en attendant qu'un logement social se libère pour elles. Elles restent donc dépendantes du système d'aide, même si elles ont toutes les capacités nécessaires pour s'émanciper et mener une vie autonome à défaut de la pénurie persistante de logements abordables. Dans cette perspective, ce développement contredit la finalité d'inclusion sociale. Une organisation sans but lucratif ne peut être une instance d'inclusion sociale parce que la participation de la personne est liée à certaines conditions de prise en charge (Davey, Gordon, 2017).

D'un autre côté, le projet SOHOME a montré que de nombreux projets se créent pour répondre à une demande particulière. Par exemple, dans le but d'assurer le maintien de contact avec les deux parents, prévue dans les droits internationaux de l'enfant, des espaces de rencontres ont été créés. En cas d'expérience de violence conjugale vécue par la femme, les services s'engagent à créer un espace de rencontre surveillée entre père et enfant(s) sans que la femme (mère) devrait croiser son ancien partenaire et sans craindre la sécurité de son enfant.

7. Conclusion et perspectives

En résumé, notre étude contrée sur les femmes qui cherchent de l'aide dans un foyer d'urgence pour femmes sont âgées entre 35 et 45 ans en moyenne et dont deux tiers sont issus de pays tiers. Elles ont toutes fait l'expérience de violence domestique. Dans leurs projets d'avenir, élaborés et initiés lors de l'accueil en institution, l'accès au logement reste généralement l'obstacle central à la vie autonome. En conséquence, les femmes encadrées par un service social restent de plus en plus longtemps dans le logement et le suivi social en attente d'un logement abordable ou social, ce qui produit un effet négatif sur la liste d'attente pour accéder à un hébergement d'urgence pour femmes (RTL, 2022). L'inclusion sociale reste donc compromise, même parfois que partiellement en restant attaché au domaine de l'intervention sociale (Bouquet, 2015; Davey, Gordon, 2017).

Dans le cadre du projet SOHOME, les expériences dans les foyers d'urgence pour femmes peuvent également être observées dans de nombreux domaines de l'intervention sociale ce qui freine le développement des personnes concernées ainsi que leur inclusion sociale. Le projet SOHOME s'est centré sur l'aspect transversal de la problématique du logement en intervention sociale. Concernant l'étude des femmes en foyers d'urgence, le projet se limite à l'analyse des perceptions des intervenantes sociales sans tenir compte de la perspective des femmes concernées. Une étude ultérieure serait nécessaire afin de compléter cette image.

Durant les dernières années, de nombreux acteurs de différentes institutions sociales et/ou publiques représentant différents groupes d'intérêt ont élucidé la question du logement de manière critique (Leners, 2022). Une prise de conscience de la politique du logement peut être observée durant les dernières années, ceci notamment sur la question du logement abordable et l'accès au logement.

En termes de perspectives, l'investissement de plusieurs domaines s'avère important pour avancer sur la problématique du logement. D'abord, l'intervention sociale doit poursuivre sa mission d'accompagner les personnes en difficulté individuellement tout en faisant remonter la problématique structurelle au niveau politique. Concrètement, il reste important de créer des cadres d'accompagnement adapté à la personne en difficulté, donc de répondre à ses besoins spécifiques. En même temps, les élaborations de projets et de structures d'intervention constituent un indice important pour le contexte socio-politique. Ensuite, il s'agit de la politique sociale de réagir sur le problème structurel rencontré. Pour le Luxembourg, le problème réside essentiellement dans le manque de logements abordables et sociales. Les initiatives actuelles devraient être poursuivies afin de «soigner le 'mal de terre'» avec un parc public locatif social assez faible en comparaison à d'autres pays de l'Europe afin de retrouver un équilibre entre les intérêts public et privé (Hurt, 2022). Enfin, la recherche en éducation familiale et en intervention sociale peut étudier davantage la problématique et offrir une compréhension approfondie des femmes (monoparentales) en difficulté de logement. Elles se trouvent non seulement dans une structure d'accueil, foyer d'urgence inclus, mais également à la rue (Almeida Cabral, 2020), tout en sachant qu'une partie d'elles restent entièrement inaperçues grâce aux nombreuses stratégies d'accommodation en dehors de la sphère publique et en restant invisibles (Baptista, 2010; Finfgeld-Connett, 2010) dans l'étude du problème.

Références bibliographiques

- Almeida Cabral M. (2020): *(L)armes d'errance. Habiter la rue au féminin*. Louvain-la-Neuve: Academia.
- Ametepe F. (2019): Le logement, amplificateur des inégalités au Luxembourg. *Regards*, n. 18.
- Baden R. (2023): Wir müssen nur daran glauben. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, n. 430, pp. 43-49.
- Baptista I. (2010): Women and Homelessness. In: E. O'Sullivan, V. Busch-Geertsema, D. Quilgars, N. Pleace (eds.): *Homelessness Research in Europe*. Brussels: FEANTSA, pp. 163-186.
- Bernard N. (2007): Femmes, précarité et mal-logement: un lien fatal à dénouer. *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, vol. 25, n. 1970, pp. 5-36.
- Bouquet B. (2015): L'inclusion: approche socio-sémantique. *Vie Sociale*, n. 11, pp. 15-25.
- Davey S., Gordon S.E. (2017): Definitions of Social Inclusion and Social Exclusion: the Invisibility of Mental Illness and the Social Conditions of Participation. *International Journal of Culture and Mental Health*, n. 10, pp. 229-237.
- Fingfeld-Connett D. (2010): Becoming Homeless, Being Homeless, and Resolving Homelessness Among Women. *Issues in Mental Health Nursing*, vol. 31, n. 7, pp. 461-469.
- Fonds National de Solidarité (2023): *Barème REVIS maximal par communauté domestique* (https://www.fns.lu/fileadmin/file/fns/baremes/REVIS/2023.04.01__REVIS_-_NI_921_40_-_Bareme_REVIS.pdf; last access: 28.05.2023).
- Hurt P. (2022): Soigner le «mal de terre». In: M. Leners (ed.): *La Crise du Logement au Luxembourg et les moyens d'en sortir*. Luxembourg: Fondation Robert Krieps, pp. 32-40.
- Leners M. (2022) (ed.): *La crise du logement au Luxembourg et les moyens d'en sortir*. Luxembourg: Fondation Robert Krieps.
- Mémorial A. (2018): Loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale. *Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg*, n. 630, pp. 1-23.
- Meadows-Oliver M. (2003): Mothering in Public: A Meta-Synthesis of Homeless Women With Children Living in Shelters. *Journal for Specialists in Pediatric Nursing*, vol. 8, n. 4, pp. 130-136.
- RTL (2022). 65 victimes de violences domestiques espèrent une place dans un refuge. Radio Télévision Luxembourg (<https://5minutes.rtl.lu/actu/luxembourg/a/1998527.html>; last access: 28.05.2023).
- STATEC (2022). Le logement en chiffres (<https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/logement-en-chiffres/2022/logement-1-22.pdf>; last access: 28.05.2023).